

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 13 juin 2008

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 8 août 2007 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la défense.

Du 22 avril 2008

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 8 août 2007 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la défense.

Du 22 avril 2008

NOR D E F H 0 8 1 0 5 5 7 A

Texte modifié :

Arrêté du 8 août 2007 (JO n° 225 du 28 septembre 2007, texte n° 28 ; JO/220/2007. ; BOEM 111.2.1.2, 351.1.2.3, 352-0.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 104 du 3 mai 2008, texte n° 34 ; signalé au BOC 22/2008.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 8 août 2007 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1er. Les tableaux figurant à l'annexe II de l'arrêté du 8 août 2007 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tableau relatif à la CAPL/adjoint administratif - Administration centrale :

À la première colonne, au lieu de : « M. le directeur des ressources humaines du ministère de la défense », lire : « M. le chef du service des moyens généraux ».

Tableau relatif à la CAPL/secrétaires administratifs - Administration centrale - Paris :

À la première colonne, au lieu de : « M. le directeur des ressources humaines du ministère de la défense », lire : « M. le chef du service des moyens généraux ».

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

Le chef de service, adjoint au directeur,

F. LE PULOC'H.

F. LE PULOC'H.

